

PARTIE 1 de l'épreuve orale de français

Note : / 12

Compétence évaluée	Descripteurs correspondant à un bon niveau (B)	Non	Peu	A peu près	AB	B	TB
Lecture à voix haute	Lecture fluide et expressive en accord avec le sens littéral, l'organisation du texte et la structure des phrases.	0	0,5 1	1 1,5	1,5	2	2 2,5
Oral continu	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité du candidat, sur une durée de 10 à 12 minutes, de s'exprimer en continu et sans relance de façon claire et correcte. - Explication du moment où la question de grammaire est traitée. - Capacité à s'adapter à la situation de communication ; maîtrise suffisante des techniques de prise de parole (posture, articulation, débit, regard...). 	0	0,5 1	1 1,5	1,5	2	2 2,5
Pertinence et organisation du propos	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat sait dépasser la paraphrase et proposer une interprétation étayée du texte. - Explication correctement conduite et organisée en fonction des mouvements du texte. Peu de maladresses et/ou de redondances. Le candidat sait éviter le mot à mot et la dispersion de son propos. 	0	0,5 1	1,5 2	2 2,5	2,5 3	3 3,5
Mobilisation des connaissances lexicales, grammaticales et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à mobiliser à bon escient ses connaissances artistiques, culturelles et lexicales pour présenter, caractériser, analyser et interpréter une œuvre avec clarté et pertinence. - Capacité satisfaisante à appuyer sa compréhension et son interprétation du texte sur des analyses grammaticales et stylistiques précises et bien choisies. 	0	0,5 1	1,5 2	2 2,5	2,5 3	3 3,5
Question de grammaire	Question correctement traitée en prenant appui sur un lexique grammatical pertinent. Une erreur ou quelques approximations, cependant.	0	0,5 1	1 1,5	1,5	2	2 2,5

ATTENTION :

- Dans le cas où un candidat est interrogé sur un passage dont la délimitation ne correspond pas à celle de l'extrait d'une vingtaine de lignes de prose continue qui a été particulièrement travaillé en classe, il est évalué en fonction des repères qui sont signalés ci-dessus en orange.
- Les demi-points de bonification que le candidat est ainsi susceptible d'obtenir ne peuvent porter que sur l'évaluation de la première partie de l'épreuve orale, dont la note ne peut pas être supérieure à 12 points. Ils ne peuvent pas servir à bonifier la deuxième partie de l'épreuve.

PARTIE 2 de l'épreuve orale de français

Note : / 8

Compétence évaluée	Descripteurs correspondant à un bon niveau (B)	Non	Peu	A peu près	AB	B	TB
Oral en interactions	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gestion du temps : l'exposé initial doit être bref (moins de 2 minutes), l'essentiel du temps devant être dévolu à l'échange. - Capacité à entrer dans un véritable échange et à prendre en compte les éléments de relance pour approfondir sa réflexion. - Maîtrise suffisante des techniques de prise de parole (posture, articulation, débit, regard...). 	0	0,5	1	1,5	2	2
Manifestation d'un parcours littéraire et artistique personnel	<ul style="list-style-type: none"> - A travers sa présentation synthétique de l'œuvre et la manière dont il répond aux questions, le candidat manifeste une bonne compréhension de l'œuvre. - L'entretien permet au candidat de manifester un rapport personnel à l'œuvre et de témoigner d'une certaine implication dans son parcours littéraire et artistique. 	0	0,5	1,5	2	2,5	3
Mobilisation des connaissances artistiques et culturelles	Le candidat sait mobiliser à bon escient ses connaissances artistiques, culturelles et lexicales pour étayer avec clarté, pertinence et précision son propos.	0	0,5	1,5	2	2,5	3